



INFORMATIONS PRATIQUES 2022-2023

Bonne rentrée à tous ce lundi 29 août 2022 !

ACCES A L'ECOLE ET PARKING

Notre venelle est bien étroite et les bus chargés du transport scolaire ont besoin de place pour manœuvrer ! De plus, cette année, notre école est en travaux et des camions doivent pouvoir accéder au chantier durant la journée. Nous vous demandons donc de veiller à vous garer dans la venelle et non devant l'école ou devant le garage de nos voisins. Vous pouvez également vous garer sur le parking de l'école des Moineaux (côté cour de notre école pour ne pas gêner les bus). Soyez attentif à la sécurité des enfants aux abords de l'école. Les enfants entrent dans la cour par la grille. Les parents ne sont pas autorisés à les accompagner dans la cour sauf lors de la première semaine de rentrée.

HORAIRES

L'école ouvre ses portes à partir de **8h15**. Les cours se donnent de 9h00 à 15h35 ; le mercredi de 09h à 11h55. Si vous conduisez vous-même votre enfant à l'école, merci d'arriver au plus tard pour 8h55. Pour des questions de sécurité, la grille est fermée à 9h. En cas de retard, merci de prévenir la direction. Après 9h, vous pouvez déposer votre enfant à la porte principale de l'école, la direction viendra vous ouvrir. A la fin de la journée, nous vous demandons d'attendre à partir de 15h35 derrière la grille.

Nous vous rappelons l'importance de respecter les horaires pour le bien-être des enfants et pour ne pas compromettre le démarrage des activités.

GARDERIES

L'accueil des enfants est assuré à partir de 8h15 jusqu'au début des cours à 9h00. De même, une garderie gratuite est assurée par l'équipe de 15h35 à 16h15 (jusqu'à 13h00 le mercredi).

ABSENCES

Les enfants sont en **obligation scolaire dès l'âge de 5 ans**. Toute absence doit être signalée à la titulaire et/ou en appelant le plus rapidement possible l'école. Toutes les absences doivent être justifiées en complétant la fiche « Absence - justificatif » (qui vous sera remise avec l'agenda de votre enfant en début d'année). Cette fiche sera remise au titulaire au retour de l'enfant. Si l'absence dure plus de 2 jours, cette fiche doit être OBLIGATOIREMENT accompagnée d'un certificat médical couvrant la période d'absence de l'enfant.

COVID

Aucune restriction n'a été signalée pour le début de cette année scolaire. La précaution prévaut par le biais de l'aération de nos locaux et le lavage des mains régulier. Le port du masque n'est plus obligatoire pour les adultes dans l'école. Il ne l'est plus non plus dans le transport.

TRANSPORT SCOLAIRE

Les élèves habitant dans la zone requise peuvent bénéficier du transport scolaire organisé en commun pour les écoles spécialisées de la région par le TEC. La demande doit se faire auprès de l'école. Un arrêt et un horaire de passage vous sera transmis. Il y a toujours des tâtonnements en début d'année car les circuits peuvent se modifier en fonction de l'arrivée de nouveaux élèves. Pour faciliter le départ de l'école, nous vous demandons de bien indiquer dans l'agenda de votre enfant, si BUS ou ~~BUS~~.

Pour tout renseignement concernant les horaires mais aussi en cas de changements (déménagement, demande de changement d'arrêt, horaires), merci de vous adresser à la personne qui fait l'accueil ou à la direction, personne relais entre les convoyeurs et les familles.

COMMUNICATION PARENTS - ECOLE

L'agenda de votre enfant est le moyen le plus simple et le plus efficace pour communiquer avec nous. Cet agenda est fourni en début d'année par l'école et doit se trouver chaque jour dans le cartable de l'enfant. Toutes sortes d'informations y transitent (avis, événements/activités, paiements, etc.). Vous y découvrirez également les activités réalisées par l'enfant durant la journée. Merci de le vérifier et de le signer chaque soir, nous ferons de même chaque matin. **N'oubliez pas d'y indiquer quotidiennement si votre enfant reprend le bus ou pas.**

Chaque classe dispose également d'une adresse mail. Vous pouvez également adhérer au groupe Facebook de l'école <https://www.facebook.com/groups/225283608910647> (groupe privé accessible uniquement aux membres de l'équipe et aux parents).

La direction ne dispose pas de secrétariat. En cas de non-réponse, n'hésitez pas à laisser un message sur le répondeur. Nous le relevons plusieurs fois par jour. Pour les questions ou demandes non-urgentes, une réponse sera apportée dans les 48h.

REUNIONS DE PARENTS

Une réunion de parents collective est prévue le **lundi 26 septembre 2022 à 19h30**. Lors de cette réunion, vous pourrez faire connaissance avec tous les membres de l'équipe et découvrir la classe de votre enfant. Le fonctionnement de la classe (horaires, activités) vous sera détaillé.

De manière systématique, nous prévoyons des **réunions individuelles** avec les parents trois fois par an : au premier trimestre pour élaborer ensemble le projet d'apprentissage de votre enfant (PIA), au deuxième trimestre (facultative) pour faire le point sur son évolution et, en mai-juin, pour la remise du bulletin. Nous restons bien évidemment à votre écoute et à votre disposition si vous avez des demandes en cours d'année et souhaitez nous rencontrer.

PMS

Notre école travaille en collaboration avec le PMS libre de Wavre dont les bureaux se situent à la rue Théophile Piat 22 à 1300 Wavre. 010/224709 ou wavre1@centrepms.be

Le centre PMS est à votre disposition pour répondre à toutes questions relatives à la scolarité de votre enfant, à son évolution mais aussi en cas de difficultés personnelles. Les membres du centre PMS assistent régulièrement à nos conseils de classe.

PARTICIPATION FINANCIERE

Une participation financière est demandée pour certaines activités. Pour les activités reprises ci-dessous, vous recevrez systématiquement à chaque fin de mois une note de frais :

- le potage : 0,50 € par jour
- la piscine (uniquement pour les élèves du type 2 actuellement) : 2,50 € par séance (1 fois par quinzaine)

- l'hippothérapie (uniquement pour la classe 1) : 15€ par séance (!!!! prix forfaitaire donc la séance sera facturée même si l'enfant est absent ce jour-là)
- jeunesses musicales : entre 3 et 4€ par séance (prix et organisation à confirmer)
- activités exceptionnelles :
 - théâtre / concert 2 fois sur l'année par classe (entre 5 € et 5,5 €)
 - sortie ou musée... en fonction du thème de l'année - max 2 fois sur l'année (entre 10€ et 15€)

En classe 1, les notes s'élèveront à maximum **90€** si toutes les activités se déroulent sur le mois. Dans les classes 2 et 3 et la classe de langage, les notes s'élèveront à maximum **35€** par mois si toutes les activités se déroulent sur le mois.

Divers événements et actions sont organisées durant l'année (vente de produits, marché de Noël ou de printemps, souper Fromages, fancy-fair, etc.). Nous serons heureux de vous y rencontrer.

REPAS

Les enfants doivent disposer d'une boîte pour leur collation et d'une boîte pour leur diner. Pour les collations, privilégiez les collations saines (fruits/légumes, yahourts, biscuits secs, etc.). Les enfants se servent à boire de l'eau à l'école (pas de gourdes ou de berlingots). Tous les vendredis, un « petit magasin » est organisé, l'enfant peut s'acheter une petite collation.

Pour les repas de midi, les enfants mangent le potage préparé par les classes ainsi que les tartines/sandwiches apportées de la maison. Les enfants peuvent apporter un plat chaud - chaque classe dispose d'un micro-ondes. Les diners se font dans leur classe.

Les boîtes seront bien hermétiques et étiquetées pour éviter les fuites dans le cartable ou les pertes.

MEDICATION, LUNETTES ET AMENAGEMENTS

Dans le cas où votre enfant doit prendre un traitement quel qu'il soit à l'école, un protocole détaillé signé par le médecin doit nous parvenir dès le début de l'année. Sans ce document, nous ne pouvons administrer aucun médicament. Tout changement dans la médication doit nous être signalé.

Pour les enfants qui portent des lunettes, l'école n'est pas assurée contre la perte ou le vol des objets appartenant à l'élève et ne pourra donc être tenue responsable.

Enfin, si votre enfant nécessite des aménagements particuliers pour ses déplacements, ses repas, ses activités en classe, merci de nous le signaler. Nous disposons à l'école de casques anti-bruits et de coussins à picots.

ACTIVITES SPORTIVES (PSYCHOMOTRICITE, GYMNASTIQUE ET NATATION)

Tous les enfants devront disposer d'un sac de gym contenant un t-shirt, un short, une paire de baskets à scratches facile à enfiler marqués distinctement pour éviter les pertes pour les activités de gym et de psychomotricité.

Les élèves du type 2 (Wavre) doivent également avoir un sac de piscine contenant un maillot, un bonnet et un essuie de bain marqués à leur nom. Pour les enfants qui ne sont pas encore propres,

nous vous demandons de fournir des langes piscine. Les sacs restent à l'école. Les linges de piscine sont lavés et séchés sur place, ils sont rendus à la veille des longs congés.

La participation aux activités sportives est obligatoire sauf avis contraire attesté par un certificat médical.

HIPPOTHERAPIE

Les élèves de la classe 1 (type 2) participent au projet d'hippothérapie à la Jambette (Grez-Doiceau) à raison d'une séance toutes les semaines ou toutes les deux semaines (selon la taille du groupe classe et/ou des besoins de l'enfant). Combinant le travail avec le cheval et la psychomotricité, il reste adapté et stimulant pour les petits.

Pour cette activité, il est indispensable que l'enfant dispose d'une paire de bottes bien à sa pointure (trop grandes, elles tombent quand l'enfant est à cheval, marquée distinctement. Les bottes restent toute l'année à l'école. Un casque sera fourni au centre d'hippothérapie. Pensez à bien couvrir votre enfant lors du jour de l'hippothérapie car ces activités, en extérieur, se déroulent par tous les temps. Par temps de pluie ou de froid, prévoyez un survêtement imperméable, des gants, une écharpe et un manteau chaud. En tout temps, pensez à des vêtements amples pour faciliter la montée à cheval.

LA LISTE DU MATERIEL NECESSAIRE POUR QUE VOTRE ENFANT PASSE UNE BONNE ANNEE SCOLAIRE VOUS SERA TRANSMISE PAR MAIL.

La gratuité du matériel scolaire est assurée tant que faire se peut. Nous insistons par contre sur le paiement régulier des notes de frais liées aux activités financées exclusivement par l'école.